

Le secteur informel : Performances, insertion, perspectives, enquête 1-2-3, phase 2¹

Alain Brilleau
Siriki Coulibaly
Flore Gubert
Ousman Koriko
Mathias Kuepie
Eloi Ouedraogo

L'enquête sur le secteur informel a été menée entre 2001 et 2003 dans les capitales économiques de sept pays de l'UEMOA (Abidjan, Bamako, Cotonou, Dakar, Lomé, Niamey, Ouagadougou). Elle fournit pour la première fois une image détaillée des principales caractéristiques du secteur informel dans ces sept villes à partir d'enquêtes menées selon une méthodologie identique, ce qui autorise des comparaisons précises entre ces différentes villes. Même si la situation de chaque pays présente bien évidemment certaines spécificités liées à des facteurs économiques, il se dégage de ces données une homogénéité marquée de ce secteur fondamental des économies africaines.

Le secteur informel dans la principale agglomération des pays de l'UEMOA : définition et caractéristiques générales

Définition

La phase 2 de l'enquête 1-2-3 a été réalisée dans les capitales économiques de sept pays de l'UEMOA (Abidjan, Bamako, Cotonou, Dakar, Lomé, Niamey et Ouagadougou). Elle porte sur un échantillon représentatif de l'ensemble des unités de production informelles (UPI) de ces agglomérations.

Le secteur informel est défini comme l'ensemble des unités de production dépourvues de numéro

d'enregistrement administratif et/ou de comptabilité écrite formelle¹.

La méthode d'enquête utilisée repose sur la technique des enquêtes dites "en deux phases". Elle consiste à réaliser une enquête auprès d'unités de production informelles, à partir d'un échantillon extrait d'une enquête sur l'emploi et l'activité des ménages. Cette méthode a été retenue car c'est la seule qui permet de tirer un échantillon statistiquement représentatif de l'ensemble du secteur informel.

Les enquêtes emploi menées en 2001-2002 (phase 1) ont permis de dénombrier 1 906 000 unités de production informelles dans les sept agglomérations, toutes branches confondues.

¹ Des résultats plus détaillés de cette enquête sont disponibles dans les publications nationales des INS des sept pays.

¹ Comptabilité permettant d'élaborer un compte d'exploitation et un bilan.

81,5 % de ces UPI sont dirigées par des personnes au titre de leur emploi principal. Lorsqu'ils dirigent une UPI au titre de leur emploi secondaire, les chefs dirigent aussi, dans plus de 74 % des cas, une UPI au titre de leur emploi principal.

Les unités de production de la branche primaire ont été exclues du champ de la deuxième phase de l'enquête 1-2-3. On dénombre ainsi 1 761 800 unités de production informelles appartenant aux branches marchandes non agricoles, soit autant d'UPI que de ménages³, ce qui est une moyenne car on peut avoir plusieurs UPI dans un même ménage.

Répartition par branche

Lorsque l'on retient une nomenclature à trois branches (industrie, commerce et services), la répartition des UPI montre la forte prépondérance

des activités commerciales, plus faciles à créer et demandant peu de qualifications spécifiques. 46 % des UPI interviennent dans ce secteur, contre 28 % dans l'industrie et 26 % dans les services. La prépondérance du commerce constitue la règle dans presque toutes les métropoles, avec des parts allant de 40 % à Abidjan jusqu'à 52 % à Bamako. Le poids des autres secteurs (industrie et services) est en revanche très variable suivant les agglomérations. En effet, alors que le secteur industriel rassemble 43 % des UPI à Niamey (devançant même de 2 % le commerce), il compte pour pratiquement moitié moins (22 %) à Cotonou. A l'inverse, Cotonou constitue, avec Abidjan, la ville où le secteur des services est le plus développé (29 et 32 % respectivement), alors qu'à l'autre bout, Niamey et Ouagadougou se distinguent par le faible poids des services dans leur tissu informel (17 % et 16 % respectivement).

Tableau 1 : Structure par branche des unités de production informelles (%)

	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Industrie	21,9	34,2	28,5	27,3	43,2	31,1	23,0	28,4
Confection, cuir, chaussure	9,2	7,5	12,4	10,9	8,2	7,6	9,1	10,1
Autres industries et agro-alimentaire	8,1	21,1	9,4	10,3	32,0	15,9	10,2	12,4
BTP	4,6	5,6	6,7	6,2	3,0	7,6	3,8	5,9
Commerce	49,2	48,7	40,0	51,5	40,6	47,3	48,5	45,5
Détail dans magasin et commerce de gros	13,5	11,4	11,1	9,1	7,3	11,1	11,9	11,1
Détail hors magasin et carburant	35,7	37,3	28,9	42,4	33,3	36,2	36,5	34,4
Services	28,9	17,1	31,5	21,3	16,2	21,6	28,5	26,1
Restauration	10,5	4,8	7,0	3,0	0,5	4,1	7,0	6,0
Réparation	3,5	4,8	6,0	2,7	2,8	2,1	5,3	4,3
Transport	5,2	1,0	4,1	2,9	1,9	4,3	4,4	3,8
Autres services	9,7	6,4	14,4	12,7	10,9	11,1	11,8	12,0
Ensemble	100,0							
Effectifs (en milliers)	206,1	151,0	609,3	234,0	74,3	277,2	209,8	1 761,8

Source : Enquêtes 1-2-3, phase 2, Secteur Informel, 2001-2003, Instituts Nationaux de la Statistique, AFRISTAT, DIAL, calculs des auteurs⁴.

Au sein de l'industrie, la confection, le BTP et les autres industries dont l'agro-alimentaire regroupent respectivement 36 %, 21 % et 44 % des UPI industrielles des sept agglomérations. Des différences apparaissent toutefois entre villes. Le poids de la confection, qui rassemble les activités de filature et de tissage, l'habillement et la

maroquinerie, est plus lourd à Abidjan, Bamako, Cotonou et Lomé, tandis qu'il est plus faible dans les trois autres agglomérations (Dakar, Niamey et Ouagadougou). Dans ces trois dernières villes, les UPI se concentrent dans le secteur des "autres industries et agro-alimentaire", qui rassemble notamment les activités de transformation et de

³ La phase 1 a en effet permis d'estimer à 1,7 million le nombre de ménages résidant dans les sept agglomérations.

⁴ NDLR : tous les tableaux de cet article sont issus de cette source, il n'a pas été jugé utile de la mentionner sous chaque tableau.

conservation de fruits, de séchage et fumage de poissons, de fabrication de produits alimentaires divers (pain, pâtes, couscous, farine, produits laitiers et glaces), et de production d'eau de table et de boissons non alcoolisées. A Niamey, qui est le cas extrême, 74 % des UPI industrielles opèrent dans ce secteur. Le poids du BTP, qui rassemble les activités de construction de bâtiment, d'électricité, de plomberie et de location de matériel de construction, varie quant à lui entre 16 et 25 % selon les villes, sauf à Niamey où seules 7 % des UPI industrielles interviennent dans ce secteur.

Au sein du secteur commercial, 75 % des UPI font de la vente au détail hors d'un magasin. Appartiennent à cette catégorie les commerçants qui disposent leurs marchandises sur des étales à l'air libre dans les marchés, les rues ou aux abords des bâtiments publics, les ménagères qui exposent quelques produits de consommation devant leur domicile afin de gagner un revenu d'appoint, ou encore les jeunes vendeurs ambulants qui sillonnent tous les lieux à forte fréquentation (marchés, rues, bureaux) et proposent en général les mêmes produits que les commerçants fixes (fruits et légumes, céréales, tubercules, viande, poissons, boissons, tabac, etc.). Cette catégorie inclut également les vendeurs de carburant.

Dans le secteur des services, enfin, les activités de restauration, de réparation (garages pour automobiles, motos et vélos) et de transport regroupent respectivement 23 %, 17 % et 15 % des

établissements informels de services. Ces moyennes cachent néanmoins des disparités entre pays. A Niamey, par exemple, seules 3 % des UPI du secteur tertiaire interviennent dans la restauration, contre 36 % à Cotonou et 28 % à Ouagadougou. La catégorie "Autres services" (qui inclut notamment les activités de coiffure et autres services aux personnes, les activités de lavage et de nettoyage de textiles et les services offerts par les traditionnels) rassemblent quant à elle près de 46 % des établissements informels de services sur l'ensemble des sept agglomérations.

Conditions d'exercice de l'activité

Dans les sept agglomérations, le secteur informel se caractérise par une grande précarité des conditions d'activité. Au niveau agrégé, en effet, moins de 22 % des UPI disposent d'un local spécifique pour leur activité (atelier, boutique, restaurant, hôtel, local fixe sur les marchés publics). Les autres ne possèdent pas de local (47 % des cas) ou ont un local qui se confond avec le domicile de leurs propriétaires ou celui de leurs clients (31 % des cas). Le commerce et la restauration sont les secteurs où la proportion d'UPI sans local est la plus forte tandis que la confection (et l'industrie en général) est celui où elle est la plus faible. Ces chiffres varient entre les pays : toutes branches confondues, les UPI sans local sont en proportion plus nombreuses à Lomé et Bamako (58 % et près de 56 % respectivement) et moins nombreuses à Dakar (41 %).

Tableau 2 : Précarité des conditions d'activité selon la branche (ensemble des sept agglomérations) (%)

	Type de service			Type de local		
	Eau	Electricité	Téléphone	Sans local	Domicile	Avec local
Industrie	8,1	28,1	6,8	32,3	43,8	23,9
Commerce	6,8	15,1	4,7	58,8	21,8	19,4
Services	12,1	27,6	12,5	43,3	33,4	23,3
Ensemble	8,5	22,0	7,3	47,3	31,1	21,7

La précarité des locaux prive la plupart des UPI de l'accès aux principaux services publics que sont l'eau, l'électricité et le téléphone : 92 % sont ainsi privées d'eau courante, 93 % de téléphone et 78 % d'électricité. Les UPI de Cotonou sont les mieux loties : 45 % d'entre elles disposent d'au moins une de ces trois facilités (eau, électricité ou téléphone). A l'inverse, près de 84 % des UPI de Lomé et Ouagadougou et 90 % des UPI de Bamako n'ont ni eau, ni électricité ni téléphone.

Le secteur informel dans les capitales économiques de l'Afrique de l'Ouest francophone n'est pas seulement un conglomérat d'unités de production exerçant dans des conditions précaires, mais aussi un secteur atomisé, où la dynamique

entrepreneuriale est limitée. Dans leur grande majorité, en effet, les unités de production informelles ont été créées par ceux ou celles qui les dirigent actuellement

Contrairement à une idée reçue, la mise à son compte dans le secteur informel est bien souvent un choix délibéré. En effet, 60 % des chefs d'unités de production considèrent le secteur informel comme un mode privilégié d'insertion sur le marché de travail en invoquant la possibilité d'obtenir un meilleur revenu que le salaire auquel ils pourraient prétendre (28 %) ou en refusant le statut de travailleur dépendant et en mettant en avant le désir d'être leur propre patron (32 %).

Démographie des unités de production

Dans l'ensemble des sept agglomérations, l'âge moyen des UPI est de sept ans. Il est le plus élevé à Dakar (9 ans) et plus faible à Abidjan et Lomé (6 ans).

La répartition des UPI de l'ensemble des sept agglomérations selon leur date de création montre que la majorité d'entre elles sont récentes : 25 % ont été créées après 1999 et seulement moins de 5 % avant 1980. Le faible nombre d'unités informelles anciennes suggère que le taux de disparition des UPI est élevé, notamment au cours de leurs premières années d'existence.

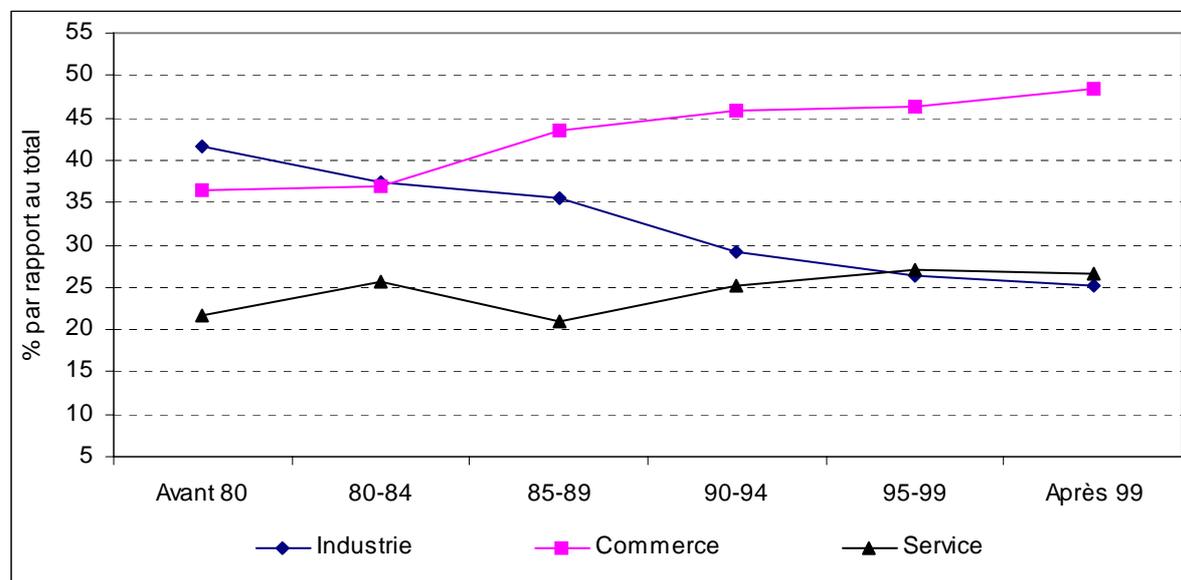
Tableau 3 : Répartition des UPI selon la date de création (%)

	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Avant 1980	3,3	3,9	3,3	7,5	6,8	7,5	2,6	4,6
Entre 1980 et 1984	5,5	4,5	4,0	8,4	8,5	4,5	3,7	5,0
Entre 1985 et 1989	7,5	10,0	4,1	6,4	8,5	9,6	6,1	6,6
Entre 1990 et 1994	18,2	17,7	13,1	21,4	17,7	16,7	13,8	16,0
Entre 1995 et 1999	45,5	42,6	39,5	42,0	29,0	36,8	60,7	42,5
Après 1999	20,1	21,4	35,9	14,2	29,5	24,8	13,1	25,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'analyse de la répartition de l'ensemble des UPI par secteur d'activité selon leur date de création fournit des enseignements intéressants. Alors que les UPI anciennes sont en proportion plus nombreuses au sein du secteur industriel, cette répartition va évoluer en faveur du secteur

commercial. Cette évolution peut résulter de la montée en puissance du secteur informel commercial comme mode privilégié d'insertion de la main-d'œuvre sur le marché du travail, l'entrée dans ce segment du secteur informel nécessitant peu de qualifications spécifiques.

Graphique 1 : Répartition des UPI par branche d'activité selon la date de création (ensemble des sept agglomérations)



En bref, un certain nombre de caractéristiques du secteur informel (forte concentration dans les activités commerciales de détail, précarité des lieux d'exercice, faible transmission familiale du savoir-faire ou de l'entreprise familiale) laissent penser

qu'il s'agit plus d'un secteur dans lequel prévaut la logique de la débrouille que celle du petit entrepreneur individuel. L'analyse des caractéristiques de la main-d'œuvre permettra de confirmer cette assertion.

Main d'œuvre et emplois

Taille des UPI

Toutes agglomérations confondues, les 1 761 800 unités de production informelles exerçant une activité marchande non agricole génèrent 2 671 000 emplois. Ce résultat permet d'affirmer que le secteur informel est de loin le premier pourvoyeur d'emplois au sein des sept villes. En outre, il montre que le secteur informel est massivement constitué de micro-unités, la taille moyenne des unités informelles étant de 1,53 personne par établissement.

Sur l'ensemble des villes, 74 % des UPI comptent un seul employé (auto-emploi) et seules 7 % emploient plus de trois personnes. Cette distribution

fortement polarisée sur l'auto-emploi se retrouve dans chacune des sept agglomérations, même si la part de l'auto-emploi est inférieure à la moyenne régionale à Abidjan (68 %) et, dans une moindre mesure, à Cotonou et Ouagadougou (72 %). C'est un résultat fort dans la mesure où la définition du secteur informel retenue pour l'enquête n'imposait aucune limite à la taille des unités.

La prédominance des UPI comptant un seul employé étant encore plus marquée dans le commerce (80 % des UPI commerciales constituent un auto-emploi), la taille moyenne des UPI de ce secteur est de 1,3 contre 1,8 dans le secteur industriel et dans les services. Dans certaines villes (Bamako, Cotonou et Dakar), la taille moyenne des UPI est plus élevée dans le secteur industriel que dans les services.

Tableau 4 : Taille moyenne des UPI selon le secteur d'activité

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Industrie	1,9	1,6	1,9	1,7	1,5	2,0	1,7	1,8
Confection, cuir, chaussure	1,6	1,4	1,9	1,3	1,5	1,9	1,6	1,7
Autres industries et agro-alimentaire	1,9	1,5	2,0	1,8	1,4	1,8	1,7	1,8
BTP	2,4	2,1	1,6	2,1	2,4	2,6	2,1	2,1
Commerce	1,4	1,3	1,3	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3
Détail dans magasin et commerce de gros	1,4	1,9	1,5	1,3	1,3	1,4	1,2	1,4
Détail hors magasin et carburant	1,4	1,2	1,2	1,1	1,2	1,1	1,2	1,2
Services	1,7	1,7	1,9	1,5	1,5	1,6	1,7	1,8
Restauration	1,7	2,0	2,0	1,6	1,5	2,0	1,5	1,8
Réparation	2,5	2,0	2,9	2,5	2,4	3,1	2,1	2,6
Transport	1,5	1,3	2,2	1,8	1,8	1,6	1,6	1,8
Autres services	1,6	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2	1,7	1,4
Ensemble	1,6	1,5	1,7	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5

Taux de salarisation

Du fait de la taille réduite des unités informelles, le taux de salarisation atteint à peine 13,6 % au sein

de l'ensemble des UPI des sept agglomérations. L'importance du salariat dans le secteur informel ne varie pas sensiblement entre les villes étudiées.

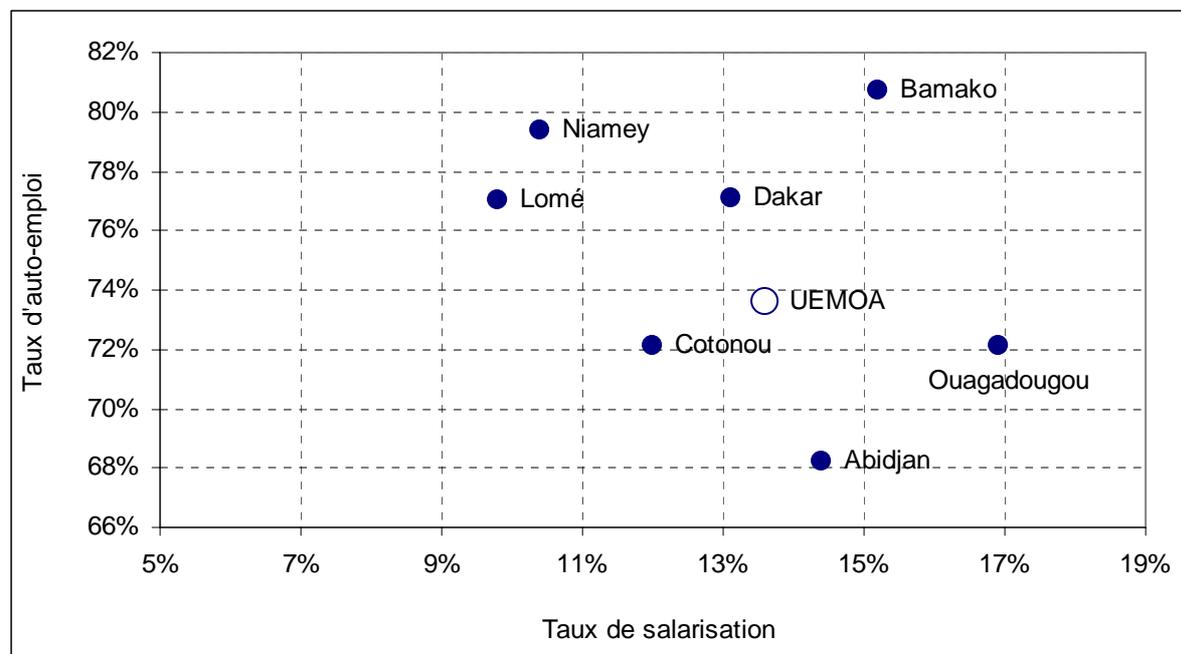
Tableau 5 : Organisation du travail dans le secteur informel

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Type de combinaison de travail (%)								
Auto emploi	72,1	72,1	68,2	80,7	79,4	77,1	77,0	73,6
Non salariale	19,2	14,6	19,8	9,5	13,6	14,0	16,7	16,4
Salariale	6,0	11,8	9,5	8,2	6,2	6,4	5,3	8,0
Mixte	2,6	1,6	2,5	1,5	0,8	2,5	1,0	2,1
Taux de salarisation (en %)	12,0	16,9	14,4	15,2	10,4	13,1	9,8	13,6

Au sein des UPI de plus d'une personne, le cas où tous les employés sont salariés est plutôt rare dans la mesure où figurent bien souvent parmi eux, en plus du responsable, des apprentis et des aides

familiaux. Le faible taux de salarisation est donc une caractéristique du secteur informel, qui l'oppose au secteur formel où la norme salariale est la règle.

Graphique 2 : Taux de salarisation et taux d'auto-emploi



Statut des employés

La main-d'œuvre des UPI (patrons, indépendants et associés exclus), soit 891 200 personnes pour l'ensemble des sept villes, est composée à 30 % de salariés, à 28 % d'aides familiaux et à 43 % d'apprentis dont un tiers seulement est rémunéré.

La précarité et l'absence de protection sont les caractéristiques principales des emplois offerts par le secteur informel. En premier lieu, même si les quatre cinquièmes de la main d'œuvre employée

dans le secteur informel sont constitués de travailleurs permanents, seuls 5 % des employés bénéficient d'un contrat écrit avec leur employeur. Les autres sont sans contrat (60 %) ou ne bénéficient que d'un contrat oral avec leur employeur (32 %). L'absence de contrat laisse donc la porte ouverte aux abus en tous genres de la part des employeurs. Les sept métropoles partagent en commun ce caractère non formel des relations de travail entre employeurs et employés avec des extrêmes à Abidjan et Niamey où l'existence d'un contrat de travail écrit concerne moins de 1 % des employés.

Tableau 6 : Caractéristiques des emplois dépendants dans le secteur informel (%)

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Employés permanents	76,9	87,9	87,6	81,3	69,0	84,1	64,4	82,3
Contrat écrit	9,3	1,4	0,7	1,8	0,7	2,4	27,9	5,0
Primes	19,3	10,2	9,3	6,6	7,8	31,7	9,8	13,8
Mode de rémunération								
Salaire fixe	29,9	22,5	24,6	30,7	16,9	13,9	20,2	23,3
Rémunération en nature	14,8	16,2	12,6	5,2	6,1	5,2	4,1	10,3
Autres types de rémunération (*)	14,6	31,1	18,1	31,2	31,0	29,4	15,1	21,8
Pas de rémunération	40,6	30,3	44,7	32,9	46,1	51,5	60,7	44,7
Non apparenté	45,7	50,2	59,0	67,2	47,3	49,0	56,2	55,2

(*) A l'heure ou à la journée, à la tâche ou en fonction des bénéfices.

Le salariat dans le secteur informel semble être une notion aux contours assez flous. Toutes agglomérations confondues, seuls 23 % des employés bénéficient d'un salaire fixe. Une proportion assez similaire (22 %) est payée à l'heure, à la journée, à la tâche ou en fonction des bénéfices. Les autres employés ne reçoivent aucun salaire en argent pour leur travail et sont soit rémunérés en nature (10 %), soit non rémunérés (45 %). Ces proportions sont contrastées selon les pays. La part des employés non rémunérés est particulièrement élevée à Lomé (près de 61 %) et à Dakar (51,5 %), et moindre à Bamako (32,9 %) et Ouagadougou (30,3 %).

Les individus travaillant dans l'informel sont également peu nombreux à bénéficier des avantages généralement accordés aux employés du secteur formel (indemnités de logement, primes de fin d'année, congés payés, participation aux bénéfices, sécurité sociale, etc.).

Le constat qui vient d'être fait d'une main-d'œuvre non protégée et donc soumise au bon vouloir des employeurs doit néanmoins être nuancé en raison de l'importance des relations personnelles existant entre les chefs d'établissement et leurs employés. Près de 45 % des employés ont en effet des liens de parenté avec leurs employeurs. L'importance des relations personnelles se retrouve au niveau de l'embauche : 80 % de la main-d'œuvre des établissements informels a obtenu son emploi par des relations familiales ou amicales.

L'analyse qui vient d'être faite a mis en exergue la forte vulnérabilité de la main-d'œuvre travaillant

dans le secteur informel, et ce, quelle que soit la métropole. La section suivante poursuit et approfondit l'analyse des conditions de travail des employés du secteur informel, à travers l'examen des charges horaires et des rémunérations pratiquées dans ce secteur.

Durée du travail

Les normes légales régissant la durée du travail n'ont pas cours dans le secteur informel. En effet, alors que la durée légale du travail est de 40 heures par semaine dans l'ensemble des pays de l'UEMOA, les actifs du secteur informel travaillent, en moyenne, plus de 46 heures par semaine. La situation diffère néanmoins d'une ville à une autre. La durée hebdomadaire moyenne du travail s'écarte sensiblement de la durée légale à Cotonou, Dakar, Niamey et Lomé, avec en moyenne 7 à 8 heures de plus et encore plus à Ouagadougou où elle dépasse 55 heures.

Ces moyennes cachent toutefois des disparités importantes. L'analyse de la distribution du temps de travail montre que la charge hebdomadaire de travail est très variable d'un individu à un autre : dans l'ensemble des sept villes, 16 % des employés de l'informel travaillent moins de 24 heures par semaine alors que près de la moitié (48,5 %) effectue plus de 48 heures par semaine. Cette configuration est à peu près la même dans toutes les agglomérations prises individuellement à l'exception de Ouagadougou où la proportion d'individus employés dans l'informel travaillant plus de 60 heures par semaine est proche de 50 %.

Tableau 7 : Répartition des employés selon le nombre d'heures travaillées par semaine (%)

	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Moins de 24h	15,4	9,9	16,4	24,9	18,7	15,4	14,4	16,1
24h-40h	16,6	13,3	20,4	27,0	23,4	19,3	18,0	19,2
40-48h	15,9	11,5	18,6	10,5	8,7	10,6	19,6	16,1
48-60h	24,4	16,8	28,6	20,2	19,2	22,6	24,8	24,7
Plus de 60h	27,7	48,7	16,2	17,4	30,0	32,1	23,2	23,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Une telle hétérogénéité dans la durée du travail peut être interprétée de diverses manières. Elle peut être vue comme un élément positif témoignant de la flexibilité du secteur informel, flexibilité se traduisant par un nombre d'heures travaillées modulable selon l'état de la demande. Elle offre également la possibilité à ceux qui travaillent un petit nombre d'heures de mener parallèlement d'autres activités (travaux domestiques, études, autre emploi, etc.). Inversement, elle peut être un

indicateur du sous-emploi des ressources humaines dans le secteur informel, s'il s'avère que les individus travaillant à temps partiel le font contre leur gré. En outre, la forte proportion d'employés dont la charge horaire hebdomadaire dépasse très largement la charge horaire légale peut être le signe d'un niveau très faible de rémunération horaire. Ce phénomène semble être particulièrement répandu dans les activités de transports ou de réparation où la durée hebdomadaire du travail, d'une moyenne de

50 heures environ, est plus élevée que dans les autres branches. Il est également intéressant de noter qu'au sein des actifs du secteur informel, les aides familiaux et les salariés travaillent en moyenne respectivement deux heures et six heures de plus que les patrons.

Niveau des rémunérations

Les revenus dans le secteur informel posent des problèmes complexes pour leur mesure et leur interprétation. Outre les difficultés à obtenir une estimation fiable, faute de comptabilité écrite ou de bulletin de paie, la diversité des statuts et la variabilité des temps de travail rendent délicat le choix d'un indicateur pertinent.

Dans l'ensemble des sept agglomérations, le revenu mensuel moyen des actifs du secteur informel est de 60 200 FCFA. Compte tenu des différences de productivité et de prix entre pays, cette moyenne varie sensiblement d'une métropole à une autre. Elle est nettement supérieure à Abidjan (84 000 FCFA),

Bamako (63 700 FCFA) et Dakar (63 100 FCFA) tandis qu'elle est moindre dans les autres villes, particulièrement à Lomé où elle n'est que de 19 400 FCFA. Quelle que soit la ville considérée, le revenu mensuel moyen du secteur informel est toujours supérieur au salaire minimum. Mais cette moyenne cache de fortes disparités de revenu à l'intérieur du secteur informel. La valeur médiane du revenu mensuel en témoigne : selon les métropoles, le revenu médian représente entre un quart et un tiers du revenu moyen. Cela signifie que la moitié des individus travaillant dans le secteur informel gagne entre trois et quatre fois moins que le revenu moyen. En outre, le revenu médian étant toujours inférieur au salaire minimum, on peut en conclure que plus de 50 % des travailleurs du secteur informel ont une rémunération inférieure au salaire minimum. De telles disparités dans les niveaux de rémunération s'expliquent en grande partie par la proportion forte d'apprentis et d'aides familiaux au sein des travailleurs du secteur informel, lesquels ne sont généralement pas ou peu rémunérés.

Tableau 8 : Niveau de rémunération dans le secteur informel

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Revenu mensuel moyen (en milliers de FCFA)	38,7	41,2	84,0	63,7	44,9	63,1	19,4	60,2
Revenu mensuel médian (en milliers de FCFA)	11,7	13,0	23,8	20,0	14,0	23,0	8,0	17,0
Revenu horaire moyen (en FCFA)	178,1	174,8	425,9	355,2	219,9	304,8	95,8	296,6
SMIG mensuel (en milliers de FCFA)	25	27	36	22	22	39	13	

Note de lecture : Le revenu des travailleurs indépendants (patrons et travailleurs à leur propre compte) correspond à l'EBE généré par l'UPI. Le revenu des travailleurs dépendants comprend l'ensemble des rémunérations qu'ils perçoivent (salaires directs, primes et avantages de toutes sortes, monétaires ou en nature).

Les niveaux de rémunération sont variables selon le secteur d'activité. Dans l'ensemble des villes, le secteur des services est celui où le revenu mensuel moyen est le plus élevé, suivi de l'industrie et du secteur commercial. Le secteur des services vient

en première position dans cinq agglomérations (Bamako, Cotonou, Dakar, Lomé et Ouagadougou), tandis qu'à Abidjan et Niamey, ce sont respectivement le secteur de l'industrie et le commerce qui sont en tête.

Tableau 9 : Revenu mensuel moyen par secteur d'activité (en milliers de FCFA)

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Industrie	34,3	33,4	88,4	69,7	35,4	59,7	18,8	60,7
Commerce	39,8	41,9	85,0	54,0	65,2	63,5	18,8	58,0
Services	40,8	54,4	79,4	72,8	29,4	68,5	20,6	62,5
Ensemble	38,7	41,2	84,0	63,7	44,9	63,1	19,4	60,2

Si l'on ne retient que la main-d'œuvre rémunérée, les différences de revenu sont considérables selon le statut dans l'emploi : au niveau agrégé, les patrons ont un revenu mensuel moyen de près de 210 000 FCFA, trois fois plus élevé que les indépendants (69 000 FCFA) et sept fois plus élevé

que les salariés (28 000 FCFA). D'autres variables comme le sexe et le niveau d'instruction s'avèrent également déterminantes dans l'explication des variations de revenu. Dans l'ensemble des métropoles de l'UEMOA, les hommes gagnent en moyenne 2,1 fois plus que les femmes. Cet écart

s'explique notamment par un volume horaire de travail moindre chez les femmes, par leur concentration dans les branches d'activité les moins rémunératrices (commerce de détail et restauration) et par leur statut dans l'emploi (les travailleurs indépendants et les aides familiaux étant en majorité des femmes). Ces résultats sont très

similaires d'une capitale économique à une autre. Cotonou et Dakar apparaissent les plus favorables aux femmes (les hommes ne touchant "que" 1,63 et 1,77 fois plus que les femmes) tandis que Niamey et Bamako sont les villes les plus inégalitaires (2,22 et 2,20 respectivement).

Tableau 10 : Revenu mensuel moyen selon le sexe et le niveau d'étude (en milliers de FCFA)

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Hommes	50,7	55,2	108,7	86,5	59,9	77,6	28,2	81,0
Femmes	31,0	25,8	54,5	39,4	27,0	43,8	13,4	38,6
Non scolarisé	39,0	31,4	65,4	56,3	50,4	54,0	14,9	52,2
Primaire	28,5	40,5	63,0	70,9	40,3	57,2	14,7	47,9
Secondaire	59,2	82,3	136,5	82,8	34,1	88,1	28,7	90,2
Universitaire	113,6	155,6	279,1	71,0	-	317,5	52,9	231,9
Ensemble	38,7	41,2	84,0	63,7	44,9	63,1	19,4	60,2

Enfin, l'analyse des revenus selon le niveau d'éducation montre que, toutes métropoles confondues, les personnes non scolarisées gagnent en moyenne 52 000 FCFA par mois contre 48 000 pour ceux ayant fréquenté l'école primaire. Les autres résultats montrent que, dans l'ensemble, le niveau moyen de revenu croît avec le nombre d'années de scolarisation. Il est multiplié par deux quand on passe d'un individu non scolarisé à un individu ayant fait des études secondaires, et par près de cinq quand on passe d'un individu non scolarisé à un individu ayant fait des études supérieures. Ainsi, même en l'absence de grille de salaires formelle, l'éducation peut être valorisée dans le secteur informel.

Caractéristiques sociodémographiques des actifs du secteur informel

Au niveau agrégé, près de la moitié des emplois informels sont occupés par des femmes (48,6 %). L'examen de la situation prévalant dans chacune des métropoles montre toutefois qu'avec environ 60 % des emplois informels pourvus par les femmes, Cotonou et Lomé sont les deux villes où le poids des femmes est le plus important. Les femmes sont majoritaires parmi ceux qui travaillent pour leur propre compte (57 % dans l'ensemble des agglomérations) et parmi les aides familiaux (près de 68 %). Elles sont en revanche en minorité parmi les patrons, sauf à Abidjan et Niamey où elles sont représentées quasiment au *pro rata* de leur poids dans la main-d'œuvre informelle.

Tableau 11 : Caractéristiques démographiques des actifs informels suivant le statut

Statut	Répartition des actifs (%)	Femmes (%)	Jeunes de moins de 26 ans (%)	Age (années)	Niveau d'études (années)	Ancienneté (années)
Patron	4,2	38,4	4,6	39,4	5,7	7,1
Travailleur indépendant	60,7	57,2	20,1	35,6	3,4	6,5
Salarié	9,7	31,9	52,3	26,4	4,0	2,8
Apprenti payé	3,8	9,1	70,4	23,2	3,1	3,2
Apprenti non payé	10,2	22,5	86,5	20,5	3,2	2,3
Aide familial	9,1	67,8	80,0	21,3	2,9	3,6
Associé	2,2	16,7	34,9	30,8	4,6	5,1
Ensemble	100,0	48,6	37,0	31,5	3,5	5,3

Les jeunes de moins de 26 ans représentent un peu plus du tiers des actifs informels, dont l'âge moyen est de 31,5 ans. Ils sont particulièrement nombreux dans les emplois dépendants puisqu'ils constituent

70 % des apprentis payés, 86 % des apprentis non payés et 80 % des aides familiaux.

L'analyse du mode d'apprentissage montre que la *quasi* totalité de l'ensemble des actifs du secteur

informel a appris son métier sur le tas, soit dans une autre entreprise du secteur informel, soit tout seul par la pratique. Les chefs d'UPI apparaissent plus instruits que les autres catégories d'employés (en moyenne 1,8 année d'étude en plus). A l'inverse, les catégories ayant le niveau d'éducation le plus bas sont les apprentis et les aides familiaux. Le niveau d'études semble donc favoriser l'accès à de meilleurs statuts dans l'emploi.

Capital, investissement et financement

Le capital fait partie, avec le travail, des deux facteurs de production qui permettent aux UPI de produire les biens et services mis sur le marché. Le chapitre précédent a été consacré au travail. Celui-ci s'intéresse au facteur capital, c'est-à-dire à l'ensemble des biens durables (terrains, logements, véhicules, mobilier, machines, outillage, etc.) possédés par les UPI.

Tableau 12 : Montant total du capital du secteur informel

(milliards de FCFA)	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Industrie	19,3	7,4	37,4	6,8	1,9	14,1	7,5	94,4
Commerce	22,5	10,7	20,5	4,7	1,9	8,1	6,8	75,3
Services	21,6	7,5	90,9	15,1	6,0	15,6	18,0	174,7
Ensemble	63,3	25,6	148,8	26,7	9,9	37,8	32,2	344,4

Le montant total du capital du secteur informel, estimé au coût de remplacement, atteint 344 milliards de FCFA pour l'ensemble des sept agglomérations. La ville d'Abidjan en détient plus du tiers (149 milliards), loin devant Cotonou (63 milliards), mais en terme de capital moyen par UPI, Cotonou est la ville où les UPI sont les mieux loties, (307 000 FCFA en moyenne), suivie par Abidjan (244 000 FCFA). A l'inverse, les UPI Niameyennes, bamakoises et dakaroises sont les moins dotées (133 000, 114 000 et 136 000 FCFA respectivement).

Le montant du capital varie de façon importante entre les secteurs commerce, industrie et services. Dans le commerce, une UPI ne dispose en moyenne que 94 000 FCFA contre presque le double dans

l'industrie (189 000 FCFA) et le quadruple dans les services (380 000 FCFA). Au sein d'un même secteur, l'importance du capital est assez hétérogène. Ainsi, les UPI du commerce de détail hors magasin sont très peu utilisatrices de capital (57 000 FCFA en moyenne) alors que celles des commerces de gros ou de détail dans magasin disposent de quatre fois plus de biens capitaux (210 000 FCFA). Dans les services, ce sont les UPI de transports qui, avec des biens d'une valeur de 1,1 million par UPI en moyenne pour l'ensemble des agglomérations, font de ce secteur le plus lourdement doté en capital. Ceci s'explique par le fait que l'exercice de l'activité dans cette branche est conditionné par la possession de véhicules (voitures, motocyclettes).

Tableau 13 : Montant moyen du capital par UPI du secteur informel

(milliers de FCFA)	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Industrie	428	143	215	106	61	163	156	189
Commerce	221	146	84	39	64	62	66	94
Services	362	290	473	305	500	260	300	380
Ensemble	307	169	244	114	133	136	154	195

L'analyse de la composition du capital au niveau régional met en exergue le poids prépondérant des terrains et locaux, qui constituent près du tiers (32 %) de la valeur des biens. Les véhicules (25 %) et les machines (24 %) viennent ensuite, alors que l'outillage ne pèse que 10 %. Cette répartition varie d'un secteur à l'autre. Ainsi, dans les services, ce sont plutôt les véhicules qui pèsent le plus dans le capital des UPI (43 %), contre 20 % respectivement pour les terrains/locaux, et les machines.

Qualité et propriété du capital² du secteur informel

Même si une large majorité (64 %) du capital du secteur informel des agglomérations de l'UEMOA étudiées est constituée de biens achetés neufs, plus du tiers a été acquis d'occasion. C'est

² Les terrains et locaux sont exclus.

particulièrement le cas des véhicules (50 %) et dans une certaine mesure des machines (35 %). Par contre, 80 % environ de l'outillage et du mobilier de bureau sont acquis à l'état neuf.

Le secteur informel de certaines agglomérations recourt plus souvent aux biens usagés que celui d'autres agglomérations. Ainsi, alors que le matériel acquis usagé représente jusqu'à plus de la moitié du capital à Dakar, Niamey et Bamako, il ne compte que pour 31 % à Cotonou et 29 % à Abidjan.

Considéré globalement, près des trois quarts de la dotation en capital sont la propriété des UPI qui les utilisent, et seulement un quart est en location, ou utilisé en copropriété. En fait, seuls les terrains et

locaux sont majoritairement loués, ou possédés en copropriété (55 %).

Financement du capital informel

Dans toutes les agglomérations, l'acquisition du capital est essentiellement financée par l'épargne individuelle (issue de dons, du fruit de son propre travail ou d'un héritage), avec un minimum de 73 % à Dakar et un maximum de 95 % à Ouagadougou. Les autres modes de financement sont réduits à la portion congrue. Les micro-crédits sont totalement absents du financement du capital du secteur informel. La mise en place de programmes de micro-crédits spécifiquement orientés vers la formation du capital permettrait d'améliorer de manière substantielle la productivité du secteur.

Tableau 14 : Financement du capital du secteur informel

(% de la valeur)	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Epargne, don, héritage	86,7	94,5	84,9	84,2	84,9	73,2	90,7	85,1
Prêt familial	3,2	1,9	9,1	2,7	3,8	5,9	2,7	5,9
Prêt bancaire	0,2	0,2	4,2	0,9	0,4	0,6	0,3	2,1
Autres	10,0	3,2	1,7	12,0	10,9	20,2	6,3	6,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Investissement dans le secteur informel

La partie précédente a traité de l'acquisition du stock de capital dans son ensemble. L'objectif des paragraphes suivants est l'analyse de l'investissement, c'est-à-dire le capital acquis pendant les douze mois précédant l'enquête.

L'investissement annuel total réalisé dans l'ensemble des sept agglomérations s'élève à 54,6 milliards FCFA, soit 16 % de l'ensemble du capital du secteur informel. La proportion d'UPI ayant investi au cours de l'année (parmi les UPI possédant du capital) est d'environ 30 %. Les UPI investissent en biens capitaux essentiellement au moment de leur création. En effet, en considérant

uniquement les UPI créées durant les douze derniers mois, la proportion d'UPI ayant investi est de 84 % en moyenne, alors qu'elle n'est que de 24 % pour les UPI de plus d'un an.

La structure de l'investissement selon le type de bien acquis est différente de celle du stock de capital. En effet, alors que pour ce dernier, les terrains et locaux représentent, en valeur, le poste le plus important, ce sont plutôt les machines qui pèsent le plus dans les investissements des douze derniers mois, car elles en constituent 38 % de la valeur totale. Les terrains et locaux n'occupent que le second rang (20 %), au même niveau que les véhicules.

Tableau 15 : Niveaux et structure de l'investissement dans le secteur informel

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Proportion d'UPI ayant investi dans l'année	32,7 %	28,3 %	30,9 %	21,8 %	26,3 %	32,8 %	25,9 %	29,5 %
Montant moyen de l'investissement (en milliers FCFA)	135	128	141	182	49	52	105	120
Montant total de l'investissement (milliards FCFA)	8,5	4,5	25,4	6,6	0,7	4,2	4,6	54,6

Emprunt dans le secteur informel

Les analyses menées précédemment ont mis à jour l'importance de l'autofinancement dans l'acquisition du stock de capital et la faiblesse des emprunts, en particulier des emprunts auprès des banques ou des instituts de micro-crédits. Si les UPI ne recourent que rarement aux emprunts pour financer leurs investissements, ils pourraient le faire afin de satisfaire d'autres besoins liés à leurs activités (achat de marchandises, de matières premières, etc.).

En considérant toutes les formes d'emprunts, les UPI demeurent peu nombreuses à recourir à cette forme de financement de l'entreprise. Ainsi, au cours des douze mois précédant les enquêtes, seulement 8 % des UPI de l'ensemble des villes considérées ont effectué au moins un emprunt dans le cadre de leurs activités mais les sommes en jeu sont loin d'être négligeables. En effet, le montant total des emprunts sur un an s'élève à

35,7 milliards FCFA dans l'ensemble des agglomérations de la sous-région enquêtées, dont 13,7 milliards pour la seule ville d'Abidjan.

L'origine des prêts est assez variée. Tout d'abord, la famille constitue, avec 38 % des sommes engagées, la première prêteuse au secteur informel, ce qui dénote le rôle de la solidarité familiale dans le soutien aux membres engagés dans ce secteur. L'offre de crédits par les usuriers est également importante, puisqu'elle représente jusqu'à 15 % de l'ensemble des emprunts du secteur informel. Les banques par contre n'interviennent que de façon marginale (7 % de l'ensemble des prêts) dans le secteur informel.

Mais ce profil d'ensemble varie substantiellement d'une ville à l'autre. En effet, alors qu'environ deux tiers des crédits à Abidjan et à Niamey proviennent de la famille et des amis proches, ces derniers ne contribuent qu'à hauteur de 19 % à Lomé et de 9 % à Cotonou.

Tableau 16 : Importance des emprunts

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Proportion d'UPI emprunteuses	12,8 %	3,2 %	7,4 %	7,2 %	11,9 %	10,6 %	6,4 %	8,2 %
Emprunt moyen (milliers FCFA)	331	159	306	304	76	115	249	247
Emprunt total (milliards FCFA)	8,7	0,8	13,7	5,1	0,7	3,4	3,4	35,7

L'usage des crédits dépend de la ville considérée : à Cotonou, 61 % des emprunts sont affectés à l'achat des marchandises ou des matières premières, alors qu'à Lomé 67 % des emprunts servent plutôt à l'achat des machines et outils de production. Dans la capitale malienne, les UPI concentrent de

manière massive (86 %) les crédits à l'extension des établissements, à l'inverse d'Abidjan où l'usage des crédits est réparti sur plusieurs postes : 31 % à l'outillage et aux machines, 25 % à l'achat des marchandises ou des matières premières et 8 % à l'amélioration du local.

Tableau 17 : Utilisation des emprunts

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Achat matières premières	61,0	37,4	25,2	10,1	22,9	11,6	6,5	29,0
Amélioration du local	1,4	1,3	8,7	0,1	0,2	21,1	0,7	5,8
Machines, outillage	2,8	14,5	31,3	0,5	4,2	4,2	66,5	19,9
Dettes antérieures	7,6	0,6	0,0	0,1	1,5	0,0	8,8	2,7
Extension établissement	8,1	5,2	1,6	86,4	14,0	0,0	9,3	16,2
Autres	19,1	41,0	33,2	2,7	57,2	63,0	8,2	26,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le remboursement des emprunts ne s'effectue pas toujours sans difficultés. Ainsi, pour l'ensemble des agglomérations, près de la moitié des crédits pose des problèmes aux UPI emprunteuses. Dans 24 % des cas, les problèmes rencontrés tiennent à la mauvaise conjoncture, dans 14 % des cas ce sont les intérêts très élevés qui sont en cause et dans

10 % des cas, ce sont plutôt les échéances trop rapprochées qui constituent un handicap pour les UPI. Cette classification des difficultés est à peu près identique dans chacune des villes prises individuellement, sauf à Ouagadougou où plus de 80 % des crédits n'ont posé aucun problème de remboursement aux UPI bénéficiaires.

Production, insertion et concurrence

Le poids économique du secteur informel

Toutes villes confondues, les unités de production informelles non agricoles ont produit pour 3 840 milliards de FCFA de biens et services et créé 2 322 milliards de valeur ajoutée au cours des douze mois précédant les enquêtes⁵. Le poids économique du secteur informel est toutefois très variable selon les villes. Les UPI de l'agglomération d'Abidjan représentent à elles seules 46 % et 54 % du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée agrégés. Les contributions des UPI de Dakar et Bamako sont

également non négligeables. A elles seules, ces trois villes représentent plus de 81 % de la valeur ajoutée globale.

La répartition de la valeur ajoutée agrégée par branche d'activité montre que ce sont les services qui ont la plus forte contribution (38 %), suivis par l'industrie et le commerce. Là encore, ces chiffres sont très variables selon les agglomérations. La branche commerce pèse relativement plus lourd à Ouagadougou et Niamey (près de 50 %) tandis qu'à Cotonou, Lomé et Abidjan, ce sont les services qui contribuent le plus à la valeur ajoutée. A Bamako et à Dakar, même si le secteur industriel contribue relativement plus à la valeur ajoutée (respectivement 42 % et 40 %), l'activité des autres branches n'est pas négligeable.

Graphique 3 : Performances moyennes des UPI

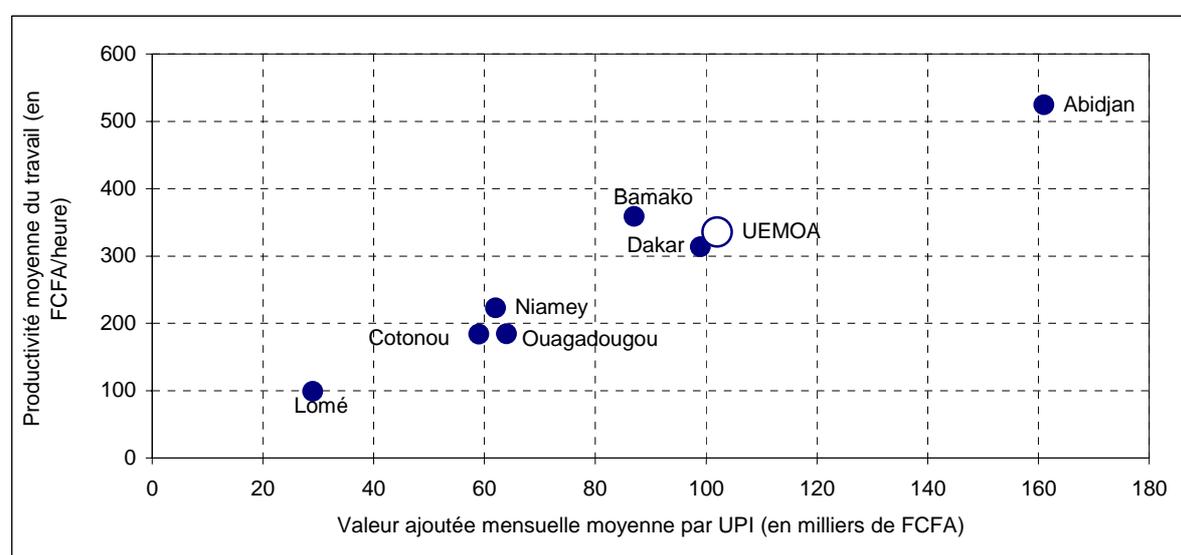


Tableau 18 : Chiffre d'affaires, production et valeur ajoutée annuels du secteur informel (en milliards de FCFA)

	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Chiffre d'affaires	571,8	478,5	2 631,9	776,9	207,5	787,2	245,4	5 699,3
dont : Industrie	11,6 %	15,4 %	26,3 %	27,4 %	31,3 %	25,2 %	17,7 %	23,7 %
Commerce	56,0 %	69,5 %	33,8 %	52,6 %	59,7 %	56,3 %	48,9 %	46,3 %
Services	32,3 %	15,2 %	39,9 %	20,0 %	9,0 %	18,5 %	33,4 %	30,0 %
Production	329,8	199,5	2 112,8	450,9	106,9	482,3	157,9	3 840,1
dont : Industrie	30,1 %	40,0 %	22,3 %	27,5 %	28,1 %	31,3 %	27,0 %	26,0 %
Commerce	19,0 %	36,0 %	31,6 %	43,0 %	56,3 %	40,5 %	25,5 %	33,6 %
Services	50,9 %	24,0 %	46,1 %	29,5 %	15,7 %	28,2 %	47,5 %	40,4 %
Valeur ajoutée	173,7	127,2	1 251,4	301,4	60,7	335,4	72,5	2 322,3
dont : Industrie	18,7 %	26,9 %	29,2 %	42,1 %	41,5 %	40,1 %	26,7 %	31,7 %
Commerce	27,8 %	49,9 %	25,8 %	28,3 %	47,6 %	36,8 %	33,5 %	30,0 %
Services	53,6 %	23,2 %	45,1 %	29,6 %	10,9 %	23,1 %	39,8 %	38,3 %

⁵ Ces évaluations couvrent la période de réalisation des enquêtes dans ces pays, soit entre 2001 et 2003.

La structure de la production et des coûts

Compte tenu de la faiblesse des rémunérations versées aux employés et de la non-imposition de nombre d'UPI, l'excédent brut d'exploitation (EBE) représente plus de 83 % de la valeur ajoutée agrégée. La masse salariale et les impôts et taxes ne représentent quant à eux que 14 % et 3 % respectivement de la valeur ajoutée agrégée. Ouagadougou se distingue toutefois des autres villes par la part un peu plus élevée des impôts et taxes : les contributions fiscales des UPI représentent dans cette ville plus de 5,1 % de la valeur ajoutée. La faiblesse du poids de la fiscalité dans toutes les autres villes suggère l'existence d'un gisement fiscal potentiel pour l'Etat, même si la mise en place d'un système viable de taxation du

secteur informel n'est pas évidente compte tenu de la faible rentabilité réelle des UPI et des coûts élevés de recouvrement de l'impôt.

Les performances économiques du secteur informel

Les indicateurs relatifs au niveau d'activité des UPI (chiffre d'affaires, production, valeur ajoutée) montrent que celui-ci est faible : toutes villes confondues, les UPI enregistrent en moyenne un chiffre d'affaires et une production de respectivement 249 000 et 162 000 FCFA par mois. Quel que soit l'indicateur retenu, les UPI de Lomé sont celles qui enregistrent le plus faible niveau d'activité tandis que celles d'Abidjan sont en tête de classement, avec un rapport de 1 à 4 entre la production mensuelle moyenne des premières et celle des secondes.

Tableau 19 : Quelques indicateurs du niveau moyen d'activité des UPI (en milliers de FCFA)

Branche	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Industrie								
Chiffre d'affaires	119	117	286	207	135	181	70	195
Production	110	115	273	186	125	179	64	185
Valeur ajoutée	61	54	163	116	54	123	33	110
Commerce								
Chiffre d'affaires	285	347	303	275	333	276	106	272
Production	79	76	166	81	81	96	38	103
Valeur ajoutée	51	62	114	59	79	79	22	74
Services								
Chiffre d'affaires	192	236	381	216	129	217	109	267
Production	166	151	356	178	115	199	102	241
Valeur ajoutée	71	93	219	118	45	111	38	139
Ensemble								
Chiffre d'affaires	222	250	323	244	214	234	99	249
Production	111	102	256	130	105	144	62	162
Valeur ajoutée	59	64	161	87	62	99	29	102

Le même classement s'observe lorsque la valeur ajoutée est rapportée au nombre de travailleurs ou au nombre d'heures de travail. Tous secteurs confondus, les UPI d'Abidjan enregistrent la plus forte productivité horaire du travail (524 FCFA) contre seulement 99 FCFA à Lomé et 184 FCFA à

Cotonou et Ouagadougou. En ce qui concerne la productivité apparente du capital, Bamako devance cette fois Dakar et Abidjan dans le trio de tête, tandis que Cotonou et Lomé sont à la dernière place du classement.

Tableau 20 : Productivités apparentes moyennes du travail et du capital (en milliers de FCFA)

Branche	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Ensemble								
VA/L1	37,6	43,1	96,7	64,1	45,0	64,9	20,0	65,8
VA/L2	0,2	0,2	0,5	0,4	0,2	0,3	0,1	0,3
VA/K	2,7	5,0	8,4	11,3	6,1	8,9	2,3	6,7

Note : VA : Valeur ajoutée. L1 : nombre de travailleurs. L2 : nombre d'heures de travail par mois. K : valeur du capital au coût de remplacement. VA/L1 est exprimée en milliers de FCFA/travailleur. VA/L2 est exprimée en milliers de FCFA/heure.

Toutes villes confondues, l'examen des indicateurs de productivité par branche d'activité montre qu'avec une valeur ajoutée mensuelle par travailleur de 78 700 FCFA, le secteur des services est celui où la productivité apparente du travail est la plus élevée.

Les performances économiques moyennes des UPI, dont un aperçu vient d'être donné, masquent le caractère hétérogène du secteur informel. La répartition des UPI selon la valeur ajoutée mensuelle montre en effet que si la grande majorité d'entre elles génère une valeur ajoutée de moins de 75 000 FCFA par mois, quelques établissements font sensiblement mieux.

Quel que soit l'indicateur retenu, la comparaison des performances des UPI enregistrées avec celles des UPI non enregistrées montre que les premières sont plus performantes en moyenne que les secondes. La valeur ajoutée mensuelle créée par les UPI disposant d'un identifiant fiscal est en effet de 188 700 FCFA contre moins de 100 000 FCFA pour les UPI sans identifiant fiscal.

L'insertion du secteur informel dans le système productif

L'insertion des UPI dans le système productif

Tableau 21 : Origine des matières premières consommées par le secteur informel (en % de la valeur totale des matières premières consommées)

	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Formel commercial	27,4	14,8	6,8	14,0	4,3	9,8	7,1	10,3
Informel commercial	62,1	76,5	87,0	83,1	90,0	79,9	85,6	82,7
Autres	10,5	8,7	6,2	2,8	5,7	10,3	7,3	6,9

Près de 15 % des UPI de l'ensemble des sept agglomérations commercialisent des produits en provenance de l'étranger. L'examen de la provenance des produits étrangers commercialisés par le secteur informel montre que deux tiers d'entre eux proviennent de pays en développement dont 90 % de pays africains. Compte tenu de la proximité du Bénin et du Niger avec le Nigeria, respectivement 54 et 51 % des produits étrangers commercialisés par les UPI de Cotonou et de Niamey proviennent de ce pays. A Ouagadougou, Lomé et Bamako, les produits étrangers s'écoulant par le secteur informel proviennent pour une large part d'autres pays de l'UEMOA. A Abidjan et Dakar, villes moins enclavées du fait des activités portuaires, l'approvisionnement en produits

s'apprécie à deux niveaux : en amont (auprès de quels fournisseurs les UPI s'approvisionnent-elles ?) et en aval (à quels types de clients s'adressent-elles ?).

Toutes villes confondues, l'examen de la provenance des matières premières consommées par les UPI montre que près de 83 % de ces matières premières sont acquises auprès de petites entreprises commerciales informelles. Autrement dit, les UPI s'approvisionnent pour une très large part au sein même du secteur informel. Les grandes entreprises commerciales et tous les autres acteurs du système productif ne satisfont quant à eux tous que 17 % des besoins du secteur informel en matières premières. Cotonou fait toutefois figure d'exception. 27,4 % des matières premières consommées par les UPI de cette ville proviennent en effet du secteur commercial formel et plus de 10 % d'autres acteurs. Des différences existent également entre branches d'activité : alors que les UPI commerciales s'approvisionnent *quasi* exclusivement auprès d'autres entreprises commerciales informelles, les UPI opérant dans l'industrie ou les services s'adressent à différents types de fournisseurs.

étrangers est plus diversifié et se fait auprès de pays plus lointains. L'analyse de la répartition du chiffre d'affaires du secteur informel selon le segment de marché montre que les ménages constituent le principal débouché de la production du secteur informel. En effet, plus des trois quarts du chiffre d'affaires du secteur informel provient des ménages. En raisonnant par branche, enfin, il apparaît que le secteur informel pèse relativement plus dans le chiffre d'affaires des UPI commerciales (22 % en moyenne) que dans celui des autres UPI (autour de 11 %). Le secteur formel pèse quant à lui relativement plus dans le chiffre d'affaires des UPI opérant dans les services que dans celui des autres UPI.

Tableau 22 : Pays d'origine des produits étrangers commercialisés par le secteur informel

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
% d'UPI commercialisant des produits étrangers								
Industrie	3,6	2,0	4,5	3,7	9,5	1,2	6,1	3,9
Commerce	32,5	30,5	17,2	30,2	40,4	20,5	33,4	25,8
Services	10,2	9,0	6,7	3,5	7,1	1,6	8,6	6,6
Ensemble	19,7	17,1	10,3	17,2	21,7	10,5	20,0	14,6
Provenance des produits étrangers (en %)								
UEMOA	15,4	58,1	6,1	41,4	32,8	14,4	42,4	27,5
Nigeria	54,1	8,1	6,9	13,4	51,3	0,0	15,3	18,1
Autre Afrique	0,8	10,4	28,6	0,8	1,6	40,4	5,7	13,5
Asie (hors Japon)	2,9	4,4	4,3	7,7	1,5	8,5	0,0	4,1
Autres PED	0,0	0,0	10,0	2,8	0,0	1,6	0,0	3,1
France	13,6	3,5	14,3	4,7	5,1	15,2	7,7	10,0
Autres UE	9,0	12,0	6,9	13,9	5,7	12,0	11,0	10,1
Japon	1,9	0,0	1,5	2,2	0,7	0,0	3,1	1,6
Autres pays développés	2,3	3,6	21,4	13,1	1,3	7,9	14,7	11,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 23 : Structure de la clientèle du secteur informel (en % du chiffre d'affaires)

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Secteur formel	10,2	10,3	6,6	6,8	3,7	8,2	6,8	7,5
Secteur informel	30,3	22	11,7	25,8	12,6	10,2	17,6	16,5
Ménages	56,4	67,6	81,4	66,4	82,7	81,2	73,7	75,3
Etranger	3,1	0,1	0,3	1	1	0,4	1,9	0,8

Etat de la concurrence

Exclusivement destinée au marché intérieur, l'activité du secteur informel s'exerce dans un environnement hautement concurrentiel. Pour plus de 85 % des UPI de l'ensemble des sept agglomérations, la concurrence vient du secteur

informel lui-même et principalement du secteur informel commercial. A l'inverse, moins de 9 % des UPI considèrent le secteur formel comme entrant en concurrence avec elles, suggérant par là même l'existence d'une complémentarité entre les deux secteurs.

Tableau 24 : Origine de la concurrence subie par le secteur informel (en % des UPI)

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Formel commercial	3,2	4,2	4,7	7,9	6,2	3,7	4,1	4,7
Formel non commercial	6,8	2,6	4,0	4,9	3,4	3,1	3,0	4,0
Informel commercial	61,7	57,6	68,7	64,3	71,5	57,8	66,9	64,6
Informel non commercial	24,6	15,9	22,6	23,0	18,7	22,1	14,8	21,1
Autre	3,7	19,8	0,0	0,0	0,0	13,3	11,3	5,5

Les mécanismes de formation des prix

Plusieurs mécanismes de fixation de prix coexistent : toutes agglomérations et branches confondues, une UPI sur trois déclare établir ses prix après négociation ou marchandage avec la clientèle ; une proportion légèrement inférieure applique un taux de marge fixe sur son prix de revient et une UPI sur cinq aligne ses prix sur ceux de la concurrence. A Abidjan, le marchandage et

l'alignement des prix sur ceux de la concurrence sont des pratiques relativement plus répandues (respectivement 37 % et 25 % des UPI y ont recours) tandis que l'application d'un taux de marge fixe concerne moins d'une UPI sur cinq. L'analyse par branche d'activité montre quant à elle que la négociation des prix avec la clientèle est une pratique très courante dans l'industrie : une UPI sur deux y a recours. Dans le commerce, le mécanisme le plus fréquemment adopté est celui qui consiste à appliquer un taux de marge fixe sur le prix de revient.

Tableau 25 : Mode de fixation des prix dans le secteur informel (en % des UPI)

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Pourcentage fixe du prix revient	33,5	36,2	18,9	43,8	34,9	28,5	44,0	30,5
Marchandage	32,5	27,6	37,0	28,9	25,4	37,0	30,4	33,3
Prix des concurrents	19,1	19,6	25,3	11,7	26,6	15,9	11,7	19,2
Prix officiel	8,9	12,4	13,7	10,3	5,5	11,1	5,3	10,8
Fixé par association de producteurs	3,4	1,3	2,3	3,3	2,5	5,6	5,6	3,4
Autres	2,5	3,0	2,8	2,1	5,2	1,9	3,0	2,7

Le secteur informel et l'Etat

La nature des relations du secteur informel avec l'Etat est au cœur des enjeux portant sur le rôle que ce secteur joue dans le processus de développement des pays en développement. Les pouvoirs publics adoptent les positions les plus contradictoires à l'égard du secteur informel. Ils oscillent entre une attitude répressive et une bienveillante mansuétude. Du côté de la répression, on peut citer les velléités périodiques des Etats de fiscaliser ce secteur et encore les tentatives tout aussi régulières que vaines de déloger les commerçants ambulants qui envahissent les chaussées des centres villes, au nom de la politique d'aménagement urbain. A l'inverse et de façon concomitante, les autorités font aussi preuve d'une forme de laxisme à l'égard d'un secteur qui exerce ouvertement en marge des régulations publiques.

Le secteur informel et les registres administratifs

Les registres administratifs détenus par les UPI mesurent la nature des liens institutionnels que le secteur informel entretient avec l'Etat. En dehors du numéro d'identification fiscale (numéro statistique pour Cotonou) qui sert, avec la tenue d'une comptabilité, à différencier les unités de production formelles des unités de production informelles, il existe dans tous les pays de l'UEMOA au moins trois registres sur lesquels toute entreprise respectant la réglementation devrait être inscrite : la patente, le registre du commerce et l'immatriculation à la sécurité sociale (pour les UPI employant des salariés).

Moins d'une UPI sur cinq (18 %) des principales agglomérations de la sous région est enregistrée dans au moins un des registres. Mais ce taux global cache d'importantes disparités. Ainsi, les villes de Dakar et de Lomé comptent moins de 10 % d'unités de production informelles ayant un quelconque lien

avec l'administration, alors qu'à l'inverse, environ un quart des UPI des villes d'Abidjan et de Ouagadougou sont immatriculées sur au moins l'un des registres existants.

Au niveau de l'ensemble des agglomérations, le taux d'enregistrement est de 24 % dans les services, contre seulement 15 % et 17 % respectivement dans l'industrie et le commerce. Dans les transports et la réparation, on dénombre plus de 40 % d'UPI enregistrées sur l'un au moins des registres, contre seulement 7 % dans les BTP et 9 % dans les commerces de détail hors magasin. Le degré d'enregistrement semble plutôt lié à la possibilité d'échapper à l'administration, qu'à la rentabilité économique des UPI.

Des formalités administratives considérées (patente, registre de commerce, identifiant fiscal, sécurité sociale), la patente est de loin celle pour laquelle les UPI sont le plus en règle, et ce quelle que soit la métropole ou la branche d'activité considérée.

On a souvent prétendu que l'informalité provenait d'une volonté délibérée des informels de contourner la législation. Dans les métropoles de l'UEMOA, cette thèse est partiellement démentie car 59 % des UPI non enregistrées dans l'un ou l'autre registre ne connaissent pas la réglementation, soit qu'elles considèrent que l'inscription n'est pas obligatoire, soit qu'elles ne savent pas auprès de quelle institution il faudrait le faire. Ce taux est particulièrement élevé à Ouagadougou (74 %) et n'est jamais inférieur à 50 %.

La solution au problème du non-enregistrement du secteur informel passe avant tout par une politique de communication active de la part de l'Etat et sans doute par une simplification administrative des démarches liées à l'enregistrement et il ne serait pas opportun de chercher à accroître de manière indifférenciée la pression fiscale sur ce secteur, compte tenu de la piètre rentabilité de la plupart des UPI.

Si le secteur informel ne va pas à l'Etat, l'Etat ne va pas non plus au secteur informel.

Si les UPI n'effectuent pas les démarches nécessaires pour légaliser leur activité, existe-t-il une volonté de l'Etat de pousser les informels à s'insérer dans le cadre réglementaire ? Les résultats de l'enquête penchent pour le contraire. En effet, quelle que soit la ville considérée, très peu de chefs d'UPI déclarent avoir eu des problèmes avec les agents de l'Etat l'année précédant l'enquête, avec

des proportions variant seulement de 4 % à Bamako à 9 % à Dakar. Une fourchette de variation similaire s'observe au niveau des secteurs d'activité, seules les UPI de la branche des transports ont rapporté des problèmes dans une proportion notable (30 %), et en particulier à Dakar (60 %). Cette branche souffre en général dans toutes les métropoles africaines d'un véritable harcèlement de la part des policiers et gendarmes. Très souvent, ceux-ci transforment les contrôles de papiers des véhicules en occasions de racket des conducteurs de taxis, de cars de transport en commun et de moto-taxis

Tableau 26 : Proportion d'UPI ayant eu un problème avec des agents de l'Etat au cours de l'année dernière

(%)	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Industrie	5,8	5,9	7,5	3,0	3,7	2,9	3,3	5,2
Commerce	4,8	3,9	4,8	3,2	8,5	9,5	5,0	5,4
Services	3,5	6,4	9,3	5,2	7,2	14,5	10,6	8,7
Ensemble	4,7	5,0	7,0	3,5	6,2	8,5	6,2	6,2

A l'exception notable des transports, les différends avec les agents de l'Etat sont essentiellement dus au défaut de paiement des impôts ou à la mauvaise localisation de l'activité. Lorsqu'on interroge l'ensemble des chefs d'UPI sur le mode de règlement des litiges, ils déclarent dans 41 % des cas que le litige s'est réglé par l'offre d'un cadeau aux agents, dans 47 % par le paiement d'une amende, et dans 11 % par d'autres moyens non spécifiés. Ces cadeaux symbolisent la corruption ambiante dans un nombre non négligeable de

transactions entre les agents de l'Etat et les usagers en Afrique.

De manière globale, les sommes déboursées dans le cadre des règlements des litiges s'élèvent à environ 2,5 milliards FCFA par an pour les sept agglomérations de la sous-région, dont la moitié à titre de cadeaux. La ville d'Abidjan seule concentre la moitié des cadeaux (environ 600 millions FCFA) et les deux tiers des amendes (900 millions FCFA).

Tableau 27 : Règlement des litiges avec les agents de l'Etat selon la ville

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Paiement amende	75,5	76,7	42,9	38,5	40,4	49,2	44,5	47,3
Paiement « cadeau »	13,9	5,7	50,2	32,6	24,7	38,1	45,1	41,3
Autres	10,5	17,6	6,9	28,9	34,9	12,7	10,4	11,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

On peut retenir que même si les sommes indûment versées aux agents de l'Etat sont relativement faibles rapportées à la valeur ajoutée du secteur informel, elles constituent néanmoins des ressources perdues non négligeables pour les Etats de la sous-région.

Formaliser l'informel ?

Si jusqu'à présent, le secteur informel entretient peu de liens avec l'Etat, cette situation ne saurait perdurer indéfiniment. En effet, pour le bon fonctionnement d'un Etat de droit, il est nécessaire que les lois soient effectivement respectées et que le secteur informel puisse s'insérer à part entière dans le cadre de la régulation officielle.

Tableau 28 : UPI prêtes à enregistrer leur activité

(%)	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Industrie	37,1	36,5	46,9	32,9	33,1	46,9	24,9	40,2
Commerce	29,3	32,3	25,9	25,2	31,9	42,2	14,9	28,3
Services	32,7	44,7	45,5	32,3	36,7	44,2	28,7	39,8
Ensemble	32,0	35,9	38,1	28,8	33,2	44,1	21,2	34,7

Dans l'ensemble, seulement 35 % des UPI sont prêtes à se conformer à la réglementation : ce taux varie de 21 % à Lomé à 44 % à Dakar. La volonté de s'enregistrer est moins forte dans le secteur commercial (28 %) que dans le secteur industriel ou des services (40 %). En général, les tentatives d'enregistrement ont échoué à cause, aux dires des chefs d'UPI, de la complexité des démarches (30 %), des lenteurs administratives (19 %) et

des coûts prohibitifs (22 %). Il s'avère donc indispensable pour les pouvoirs publics de simplifier, au maximum, les démarches à entreprendre par les opérateurs informels. Interrogés sur ce sujet et en particulier sur leurs opinions quant à l'institution d'un « **guichet unique** » pour simplifier les démarches d'enregistrement, 45 % des entrepreneurs s'en sont dit favorables.

Tableau 29 : UPI favorables au guichet unique

(%)	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Oui	60,3	45,6	48,9	30,1	27,3	53,7	31,7	45,2
Non	19,2	8,0	40,3	20,2	27,5	12,7	24,4	25,6
Ne sait pas	20,5	46,5	10,8	49,7	45,2	33,7	43,9	29,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Une fiscalité simplifiée pour le secteur informel

A l'heure actuelle, le secteur informel échappe largement à l'impôt car les Etats ne perçoivent qu'entre 1 % (à Niamey) et 5 % (à Ouagadougou) de la valeur ajoutée produite. Compte tenu de la spécificité des activités informelles, il est clair que la fiscalisation de ce secteur doit passer par une simplification radicale du système d'imposition auquel il est soumis.

Les UPI sont majoritairement opposées à l'idée de payer des impôts dans l'ensemble des principales agglomérations de l'UEMOA. Niamey et Lomé se démarquent largement par rapport aux autres : dans la capitale nigérienne, plus de huit responsables d'UPI sur dix sont disposés à payer leurs impôts, alors que la fronde semble être de règle à Lomé où seulement 27 % des responsables d'UPI pourront, de leur propre gré, s'acquitter de leurs obligations fiscales.

Tableau 30 : UPI prêtes à payer l'impôt

(%)	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Industrie	53,0	46,4	55,5	49,5	87,4	51,3	33,6	52,7
Commerce	39,9	45,9	40,6	39,5	87,0	46,5	17,3	40,6
Services	41,0	55,7	53,5	40,3	89,1	41,9	39,6	48,2
Ensemble	43,1	47,7	48,9	42,4	87,5	47,0	27,4	46,0

Encore faut-il que cet impôt soit adapté à leur rythme d'activité spécifique et à leur capacité contributive effective.

La formalisation de l'informel, qui passerait aussi par une fiscalisation du secteur, doit se concevoir comme la mise en place d'un nouveau contrat avec l'Etat, avec pour maîtres mots simplification, concertation, transparence et efficacité.

Problèmes et perspectives

Difficultés rencontrées par les chefs d'UPI

Dans la hiérarchie des contraintes auxquelles font face les chefs d'UPI, les difficultés à écouler la production par manque de débouchés ou en raison

de la présence de concurrents sur le marché figurent en tête de liste. Ce résultat est valable pour chacune des villes prises isolément, à l'exception de Niamey où la difficulté la plus fréquemment rencontrée par les chefs d'UPI est celle de l'accès au crédit. Le manque de débouchés semble être un problème particulièrement aigu à Cotonou, Lomé et Ouagadougou puisqu'il est cité par les trois quarts des chefs d'UPI de ces villes. Le problème du crédit

figure également en haut du classement pour l'ensemble des villes. Près de 45 % des chefs d'UPI éprouvent des difficultés à accéder au crédit et près de 30 % d'entre eux dénoncent son coût trop élevé. En revanche, les difficultés d'ordre technique ou organisationnel ne semblent pas être vécues par les chefs d'UPI comme des contraintes fortes dans l'exercice de leur activité.

Tableau 31 : Principales difficultés rencontrées par le secteur informel

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Écoulement de laproduction (clientèle)	72,5	76,0	58,8	44,1	62,3	58,8	76,7	62,4
Écoulement de la production (concurrence)	67,8	70,3	49,1	40,8	60,9	63,1	69,4	57,3
Trésorerie (accès au crédit)	58,1	50,2	34,9	23,3	69,4	52,5	55,8	44,3
Manque de place	42,8	27,5	31,6	15,4	35,9	40,7	29,1	31,6
Approvisionnement enmatières premières	46,4	33,4	27,1	16,4	40,2	33,2	33,4	30,8
Trésorerie (crédit trop cher)	37,5	19,4	26,1	15,1	43,0	34,7	35,0	28,5
Manque d'équipements	29,8	16,4	25,0	13,2	26,4	31,7	15,2	23,0
Aucun problème	3,2	2,8	8,6	33,2	2,5	4,8	6,3	9,6

Note de lecture : Le total est supérieur à 100 % car il s'agit d'une question à choix multiples

Les problèmes liés à la main d'œuvre apparaissent également marginaux. Dans l'ensemble des sept villes, seuls 7 % des chefs d'UPI semblent avoir rencontré des difficultés à recruter du personnel qualifié. En outre, huit chefs d'établissement sur dix déclarent n'avoir aucun problème avec leurs employés. Les seuls griefs formulés par les patrons à l'égard de leurs employés sont le manque de discipline de certains d'entre eux et leur instabilité. Mais ces griefs ne sont là encore exprimés que par 9 % et 6 % des chefs d'UPI employant de la main d'œuvre.

Aides souhaitées

La principale difficulté rencontrée par les chefs d'UPI de l'ensemble des villes étant l'écoulement de leur production, l'aide sollicitée par la majorité d'entre eux (60 %) est un accès facilité à de grosses commandes. En outre, près de 43 % des

entrepreneurs souhaitent être informés de la situation du marché sur lequel ils interviennent.

Conséquence directe de leurs contraintes de trésorerie, un accès facilité au crédit est également sollicité par près de six chefs d'entreprise sur dix. Par contre, les domaines d'intervention traditionnels des programmes d'appui aux petites entreprises (formation technique, formation à la gestion, etc.) sont quant à eux relativement peu mentionnés par les entrepreneurs du secteur informel, sauf à Dakar et Niamey.

Enfin, il est à noter que près d'un quart des chefs d'UPI de l'ensemble des villes ne souhaite recevoir aucune aide. Cette proportion est sensiblement inférieure à Cotonou, Niamey et Ouagadougou, tandis qu'elle est très supérieure à Bamako où les difficultés rencontrées par les entrepreneurs semblent être relativement moins contraignantes qu'ailleurs.

Tableau 32 : Principales aides souhaitées par les chefs d'UPI

	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Accès grosses commandes	63,9	76,8	58,6	44,0	61,5	70,5	51,9	60,0
Accès au crédit	70,1	74,0	55,9	35,0	75,6	65,1	59,4	59,2
Accès informations sur le marché	53,4	50,4	39,8	26,0	61,0	50,7	38,1	42,9
Assistance pour approvisionnement	49,7	38,4	32,1	19,0	58,3	41,6	30,6	35,4
Accès machines modernes	33,9	26,9	33,8	21,5	34,0	39,6	27,4	31,6
Aucune aide souhaitée	10,7	7,3	25,3	44,4	12,2	19,2	18,2	22,2

Note de lecture : Le total est supérieur à 100 % car il s'agit d'une question à choix multiples

Utilisation du crédit

Interrogés sur l'utilisation qu'ils feraient en priorité du crédit dont ils bénéficieraient, les chefs d'UPI sont près de 48 % à déclarer qu'ils chercheraient à accroître leur niveau d'activité (croissance intensive) en accroissant leur stock de matières premières (21 %), en améliorant leur local (15 %) ou encore en améliorant leur équipement (11 %). Les autres entrepreneurs adopteraient une

stratégie de croissance extensive en créant une nouvelle unité de production (43 %) ou engageraient des dépenses en dehors de leur établissement (5 %). En revanche, pratiquement aucun chef d'établissement ne se propose d'embaucher. Une politique de financement du secteur informel facilitant l'accès au crédit d'unités de production déjà existantes n'aurait donc qu'un impact direct négligeable sur l'emploi.

Tableau 33 : Utilisation d'un crédit par les unités de production informelles (en % des UPI)

Que feriez-vous si vous obteniez un prêt ?	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Croissance intensive	48,4	53,4	50,1	51,4	38,3	41,7	42,4	47,6
Accroître le stock de matières premières	23,2	34,4	14,4	33,1	21,8	15,8	23,7	21,3
Améliorer le local	14,2	10,6	21,7	9,2	9,3	14,1	10,6	15,2
Améliorer l'équipement	10,6	8,1	13,1	9,2	7,0	11,4	7,5	10,7
Embaucher	0,3	0,3	0,9	0,0	0,2	0,3	0,5	0,5
Croissance extensive	44,9	34,7	42,1	35,5	51,2	48,8	46,7	42,9
Ouvrir un autre établissement même activité	26,0	16,7	24,8	22,7	28,6	32,5	26,2	25,5
Ouvrir un autre établissement autre activité	18,9	18,0	17,3	12,8	22,6	16,3	20,5	17,4
Engager des dépenses hors de l'établissement	2,4	5,4	5,0	9,7	2,3	5,4	5,3	5,3
Autres priorités	4,3	6,6	2,8	3,4	8,2	4,1	5,6	4,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Réaction face à une réduction de la demande

Face à une baisse de la demande, les chefs d'UPI sont près de 50 % à déclarer qu'ils chercheraient à diversifier leurs activités ou qu'ils se mettraient en quête d'un nouvel emploi. Ce résultat suggère que la marge de manœuvre des entrepreneurs est très

étroite et que nombre d'entre eux auraient du mal à faire face à une diminution de la demande. Plus de 27 % d'entre eux réduiraient leurs marges pour faire face à une contraction de la demande. En revanche, compte tenu du faible poids de ce poste, la contraction de la masse salariale ne figure pour ainsi dire pas parmi les solutions envisagées.

Tableau 34 : Stratégies des UPI face à la baisse de la demande (en % des UPI)

Que feriez-vous en cas de baisse de la demande ?	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Réduction du nombre de salariés	1,0	0,3	1,2	1,9	0,6	0,3	0,7	1,0
Réduction des salaires	0,5	0,4	1,9	0,8	0,2	0,5	0,7	1,0
Réduction du bénéfice	32,7	33,1	24,9	30,9	19,6	23,2	28,9	27,3
Diversification des activités	38,6	24,0	33,5	29,6	40,1	39,7	38,3	34,5
Recherche d'un autre emploi	10,3	13,6	11,6	16,7	10,1	13,5	20,1	13,6
Amélioration de la qualité des produits	4,3	4,7	7,0	8,4	18,2	12,5	4,4	7,7
Autres stratégies	12,6	23,9	19,9	11,7	11,3	10,3	6,9	14,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Perspectives d'avenir des UPI

En dépit des contraintes qu'ils subissent, les chefs d'UPI sont optimistes quant à l'avenir de leur établissement. Toutes villes confondues, plus de 83 % d'entre eux estiment que leur unité a un avenir. Cet optimisme se retrouve dans toutes les branches d'activité et dans chaque agglomération

prise isolément. En revanche, seuls 65 % des entrepreneurs souhaitent que leurs enfants reprennent l'activité de leur établissement. Cette proportion est plus faible à Ouagadougou et Lomé et supérieure à Abidjan et Bamako.

La prise en compte des caractéristiques socio-démographiques des chefs d'UPI montre que les patrons d'établissement sont beaucoup plus

optimistes, en moyenne, que les individus travaillant à leur compte. Il en est de même pour les chefs d'UPI hommes, plus optimistes que les femmes et ceux qui ont une ancienneté de plus de trois ans dans leur emploi, plus optimistes que ceux

avec une ancienneté plus courte. Des variations s'observent également selon l'âge du chef d'UPI, les plus optimistes étant les entrepreneurs âgés de 25 à 45 ans.

Tableau 35 : Perspectives d'avenir des UPI (en %)

	L'UPI a un avenir							Ensemble
	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	
Statut du chef d'UPI								
Patron	96,4	86,9	97,0	95,3	96,7	96,6	91,8	95,2
Travailleur indépendant	80,2	73,4	87,8	81,8	77,6	83,1	76,4	82,3
Sexe du chef d'UPI								
Masculin	84,8	83,5	93,4	87,6	79,8	89,7	82,5	88,8
Féminin	79,8	67,9	83,6	79,1	76,9	78,2	74,5	78,7
Age du chef d'UPI								
Moins de 25 ans	72,2	65,9	78,8	83,8	70,3	82,9	71,4	76,9
25 - 45 ans	84,9	75,4	90,4	83,2	80,8	84,4	78,2	84,8
Plus de 45 ans	75,9	79,4	90,7	80,2	77,2	81,6	76,7	82,3
Nb. d'années dans l'emploi								
Moins d'un an	77,9	68,5	86,6	73,8	66,5	90,7	61,1	75,4
2 à 3 ans	78,2	72,0	85,3	86,0	75,9	81,1	76,9	81,4
Plus de 3 ans	83,9	77,1	91,5	82,1	81,8	84,4	82,0	85,3
Ensemble	81,4	74,4	88,6	82,7	78,3	83,5	77,1	83,1
	Souhaite voir ses enfants poursuivre l'activité							
Ensemble	63,6	52,2	68,5	71,6	63,0	67,2	57,6	65,2

Le secteur informel en chiffres (1-2-3, phase 2)

Indicateurs	Cotonou	Ouaga-dougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Ensemble
Effectif des UPI identifiées	206 100	151 000	609 300	234 000	74 300	277 200	209 800	1 761 800
% Industrie	21,9	34,2	28,5	27,3	43,2	31,1	23,0	28,4
% Commerce	49,2	48,7	40,0	51,5	40,6	47,3	48,5	45,6
% Service	28,9	17,1	31,5	21,3	16,2	21,6	28,5	26,0
Précarité des conditions du travail								
% UPI sans local	44,0	47,7	44,0	55,6	48,2	41,2	58,0	47,3
% UPI disposant d'eau	23,1	5,7	8,2	1,4	12,8	8,9	3,6	8,5
% UPI disposant d'électricité	33,9	12,3	29,9	7,6	20,9	21,4	12,1	22,0
% UPI disposant d'un téléphone	18,3	3,8	8,0	0,9	3,7	8,0	4,6	7,3
Organisation du travail								
Taux de salarisation (en %)	12,0	17,0	14,4	15,2	10,4	13,1	9,8	13,6
Taille moyenne des UPI	1,6	1,5	1,7	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5
Combinaison du travail (%)								
Auto-emploi	72,1	72,1	68,2	80,7	79,4	77,1	77,0	73,6
Non salariale	19,2	14,6	19,8	9,5	13,6	14,0	16,7	16,4
Salariale	6,0	11,8	9,5	8,2	6,2	6,4	5,3	8,0
Mixte	2,6	1,6	2,5	1,5	0,8	2,5	1,0	2,1
Caractéristiques démographiques des actifs informels								
% des femmes	61,1	47,3	50,5	48,2	44,6	42,9	59,6	50,9
% jeunes de moins de 26 ans	38,8	39,1	39,8	30,6	34,7	33,5	34,9	36,7
Niveau moyen d'études (en année)	4,1	2,7	3,6	2,4	2,5	2,8	4,9	3,4
Ancienneté moyenne dans l'emploi (en année)	5,1	5,2	4,6	6,7	6,9	7,3	4,3	5,3
Revenus et horaires de travail								
Revenu mensuel moyen (en FCFA)	38 700	41 200	84 000	63 700	44 900	63 100	19 400	60 200
Revenu mensuel médian (en FCFA)	11 700	13 000	23 800	20 000	14 000	23 000	8 000	17 000
Horaire hebdo moyen (en heure)	48,3	55,6	43,7	42,0	48,1	48,9	47,5	
Revenu horaire moyen (en FCFA)	178	175	426	355	220	305	96	297
Capital								
% UPI sans capital	1,4	17,7	0,5	28,5	21,9	10,9	19,2	9,8
Montant moyen du capital (en 10 ³ FCFA)	307	169	244	114	133	136	154	195
Investissement								
% UPI ayant investis	32,7	28,3	30,9	21,8	26,3	32,7	25,9	29,5
Montant moyen de l'investissement (en 10 ³ FCFA)	135	128	141	182	49	7,3	105	120
Emprunt								
% UPI ayant emprunté	12,8	3,2	7,7	7,2	11,9	10,6	6,4	8,2
Montant moyen de l'emprunt (en 10 ³ FCFA)	331	159	306	304	76	115	249	247
Poids économique								
Chiffres d'affaires (Milliards FCFA)	572	478	2 632	777	208	787	245	5 699
Production (Milliards FCFA)	330	200	2 113	451	107	482	158	3 840
Valeur ajoutée (Milliards FCFA)	174	127	1 251	301	61	335	73	2 322
Performances économiques								
Productivité apparente du travail (1000 FCFA par employé)	38	43	97	64	45	65	20	66
Productivité horaire du travail (1000 FCFA par heure travaillée)	0,2	0,2	0,5	0,4	0,2	0,3	0,1	0,3
Productivité apparente du capital (FCFA par FCFA de capital investi)	2,7	5,0	8,4	11,3	6,1	8,9	2,3	6,7
Perspectives d'intégration des circuits officiels								
% UPI prêtes à se faire enregistrer	32,0	35,9	38,1	28,8	33,2	44,1	21,2	34,7
% UPI favorables au principe du guichet unique	60,3	46,5	48,9	30,1	27,3	53,7	31,7	45,2
Perspectives selon le chef d'UPI								
% UPI ayant un avenir selon l'avis du chef	81,4	74,4	88,6	82,7	78,3	83,5	77,1	83,1
% des chefs d'UPI désirant voir leurs enfants continuer	63,6	52,2	68,5	71,6	63,0	67,2	57,6	65,2

Références bibliographiques

Publications nationales

DGSCN (2003), « Le secteur informel dans la ville de Lomé en 2001 : Performances, insertion, perspectives. », Togo.

DNSI (2003), « Le secteur informel dans l'agglomération de Bamako : Performances, insertion, perspectives. Enquête 1-2-3 : Premiers résultats de la phase 2. 2002 », Mali, Septembre.

DPS (2004), « Le secteur informel dans l'agglomération de Dakar : Performances, insertion, perspectives. Résultats de la phase 2 de l'enquête 1-2-3 de 2003 », Sénégal, Juin.

INSAE (2002), « Le secteur informel dans l'agglomération de Cotonou : Performances, insertion, perspectives. Enquête 1-2-3 : Premiers résultats de la phase 2, 2001 », Bénin.

INSD (2003), « Le secteur informel dans l'agglomération de Ouagadougou : Performances, insertion, perspectives. Enquête 1-2-3 : Premiers résultats de la phase 2, 2001 », Burkina, Septembre.

Autres publications

AFRISTAT (1999), « Concepts et Indicateurs du marché du travail et du secteur informel », *Série Méthodes*, n°2, Décembre.

AFRISTAT, COMMISSION DE L'UEMOA, DIAL (2004), « Le secteur informel dans les principales agglomérations de sept Etats membres de l'UEMOA : Performances, insertion, perspectives. Principaux résultats de l'enquête 1-2-3 de 2001-2003 », Juillet.

AFRISTAT, DIAL (2001), « Méthodologie de réalisation d'une enquête 1-2-3 dans les principales agglomérations des pays de l'UEMOA », Juin.

DIAL (2001), « L'enquête 1-2-3 : un dispositif original de suivi de la pauvreté ».

DIAL, DSCN (1994), « L'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel à Yaoundé », *STATECO*, n°78, Juin.

MADIO (1998), « Le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo : Performances, insertion, perspectives. Enquête 1-2-3 : Premiers résultats de la phase 2. 1998 », INSTAT Madagascar, Décembre.

ROUBAUD F. (dir.) (2000), « Le projet Madio à Madagascar : l'information statistique au service du débat démocratique sur la politique économique », *STATECO*, n°95-96-97.

INS (2003), « Enquête 1-2-3 : Premiers résultats de l'enquête emploi (phase 1) », Côte d'Ivoire, Mai.